

Juin 2026

Cette lettre de veille signale des publications récentes traitant de l'évolution des mondes agricoles, comportements alimentaires, ruralités et territoires, modes de vie, réseaux sociaux, opinions et représentations, actions collectives, etc. Les textes sont aussi à retrouver sur le blog de veille du CEP <https://www.veillecep.fr>.

Florent Bidaud, Chargé de mission Veille sociale, Bureau de la veille

Gouvernance du foncier agricole et accès à la terre



En France, le marché foncier agricole et l'accès aux terres sont encadrés par le statut du fermage (mis en place en 1946), le contrôle des structures et les SAFER, qui régulent une partie des transactions. Une série de webinaires organisés par Agreenium, en mai 2026, autour d'un [rapport de l'Académie d'agriculture](#), éclaire les mutations de cette gouvernance. Initialement conçue pour accompagner le développement d'une agriculture familiale, elle est aujourd'hui mise à l'épreuve par les nouvelles formes d'exploitation.

Selon M.-C. Maurel (Académie d'agriculture), la progression des formes sociétaires, la cession de parts sociales et la dissociation croissante entre propriété et exploitation, capital et travail, etc., rendent difficile le suivi des achats et des ventes. La géographe s'inquiète du risque d'une agriculture de firme en « tenure inversée », où quelques opérateurs exploitent de très grandes surfaces appartenant à une multitude de propriétaires. T. Bussy (FNSAFER) confirme que le statut du fermage fait l'objet de contournements croissants, par la sous-location ou divers arrangements informels. Il alerte sur le développement de la prestation totale de services, qui permet à des propriétaires non-exploitants de conserver leurs terres sans « installer » de nouveaux actifs.

Instauré pour protéger les locataires, le statut du fermage garantit des baux de longue durée renouvelables, des loyers encadrés administrativement, et un droit de préemption permettant au fermier d'acheter prioritairement la terre en cas de vente. A. Baysse-Lainé (CNRS) rappelle que plus de la moitié des terres sont exploitées sous ce statut, l'un des plus protecteurs d'Europe pour les agriculteurs « preneurs ». La fixation du montant de la location repose sur des barèmes départementaux, établis selon la qualité des sols, le parcellaire ou les bâtiments. Le rapport entre prix d'achat et loyers varie beaucoup d'un département à l'autre. En Vendée ou en Loire-Atlantique, moins de vingt années de fermage peuvent théoriquement suffire à couvrir le prix d'achat d'une parcelle, contre plus de soixante ans dans le Gard ou le Nord. Dans les zones où la rentabilité locative est la plus faible, la terre perd de son attractivité pour les bailleurs, ce qui favorise la rétention foncière ou les contournements.

G. Chouquer (Académie d'agriculture) mentionne l'intervention de nouveaux acteurs, porteurs d'objectifs environnementaux ou nourriciers, et ce dans un contexte où le droit de propriété est de plus en plus contraint par un « empilement de normes » (Natura 2000, objectif Zéro artificialisation nette, etc.). Ainsi, des collectivités locales cherchent à répondre aux difficultés d'installation rencontrées par les agriculteurs hors cadre familial. [Le projet Récolte](#), présenté par C. Perrin (Inrae), recense une centaine d'initiatives locales : zones agricoles protégées, remobilisation de friches, espaces-tests, création de nouvelles fermes, souvent en maraîchage bio. Les intercommunalités font figure de « laboratoires », même si leur action reste largement concentrée sur les terrains publics ou les espaces en déprise. Enfin, W. Loveluck (Terre de liens) présente l'action de son association, qui recourt à l'épargne citoyenne pour acquérir des fermes et les louer à de nouveaux exploitants. Le mouvement gère aujourd'hui près de 13 000 hectares et estime que plus d'un tiers des agriculteurs qu'il accompagne n'auraient pas pu s'installer sinon.

Recours en justice et conflits autour des modèles de production agricole

Une note du *think tank* Les Z'Homnivores, parue en mai 2026, s'intéresse à la multiplication des recours visant des activités agricoles. Ce document de plaidoyer est destiné à fournir un argumentaire aux défenseurs des entreprises agricoles et agro-alimentaires, face à la dénonciation des modes de production dits « industriels ». La juriste C. Hernandez-Zakine décrit une « mécanique contentieuse », dans laquelle le droit devient un levier d'action pour des collectifs de riverains et des associations écologistes. Dans les conflits de voisinage, le juge qualifie parfois odeurs, bruits ou activités matinales de « troubles anormaux ». Les autorisations administratives constituent un autre front. Des recours contre des constructions de bâtiments d'élevage, notamment en Bretagne, s'appuient sur les insuffisances des études d'impact et contestent, données à l'appui, l'évaluation de la sensibilité environnementale des sites. En invoquant la carence fautive de l'État, des ONG le poussent à agir, comme dans les contentieux sur l'inaction climatique. Enfin, la note aborde les procès liés à des actions de désobéissance civile, considérant qu'ils servent de tribunes militantes, pour que les médias présentent les questions agricoles sous un jour favorable à l'agriculture paysanne. Selon l'auteure, cette dynamique de judiciarisation fait du juge un véritable « co-producteur » des normes agricoles.

Source : Les Z'homnivores <https://leszhomnivores.fr/judiciarisation-des-projets-agricoles-et-alimentaires/>

La « mesure citoyenne » comme mode d'action dans les mobilisations anti-pesticides

Paru en juin 2026 dans *Science, Technology, & Human Values*, un article s'intéresse au développement, en France, de campagnes militantes mesurant l'exposition et l'imprégnation aux pesticides. Les auteurs distinguent cette « expologie » d'une autre stratégie militante, l'« épidémiologie populaire », qui cherche à établir un lien entre pollution et maladies. Ici, il s'agit plutôt de rendre visible une contamination diffuse, par des analyses de cheveux, d'urine, d'air, de poussières, de sols ou d'aliments. L'article recense trente-trois campagnes conduites entre 2010 et 2023, par neuf organisations, dont Générations futures ou le Collectif info Médoc pesticides. Ces enquêtes s'appuient sur des kits commercialisés par des laboratoires privés et sur des bases de données toxicologiques aujourd'hui aisément accessibles. Elles produisent des résultats facilement médiatisables, comme les analyses d'urine de la Campagne glyphosate, ou les mesures de dérive aérienne des pesticides vers les zones riveraines. Elles sont aussi utilisées pour contester les dispositifs publics d'évaluation des risques, notamment les distances d'épandage.

Source : *Science, Technology, & Human Values* <https://doi.org/10.1177/01622439261447071>

Violence dans les champs, un documentaire de Nicolas Legendre et Magali Serre

Diffusé sur France 5, un documentaire prolonge l'enquête menée dans le livre de N. Legendre, *Silence dans les champs*, consacré au modèle agro-industriel breton. Le film élargit le propos à l'agriculture française d'après-guerre, en associant témoignages d'agriculteurs, archives et interventions de chercheurs. Un couple d'éleveurs laitiers en liquidation judiciaire, puis d'autres exploitants et responsables agricoles, évoquent l'endettement, l'épuisement au travail, les difficultés à se rémunérer et la concurrence pour l'accès au foncier. Le documentaire replace ces trajectoires dans l'histoire de la modernisation agricole (mécanisation, agrandissement, spécialisation des exploitations, remembrement, essor du hors-sol, etc.). Critiquant le « productivisme », il accorde aussi une place importante à la cogestion agricole, à la FNSEA et aux rapports de force avec l'État, depuis les mobilisations des années 1960 jusqu'aux « colères » récentes. Les images d'archive illustrent l'idée que, si les motifs de mécontentement varient, les principaux modes d'expression restent inchangés.

Source : France TV <https://www.france.tv/documentaires/documentaires-societe/8399268-violence-dans-les-champs.html>

Du cabinet à la holding : transformations de la médecine vétérinaire industrielle

Mis en ligne en mai 2026, un article de la *Revue d'anthropologie des connaissances* décrit les transformations de la médecine vétérinaire dans les filières porc et volaille. À partir des années 1970, quelques praticiens développent une expertise adaptée aux élevages hors-sol. Les cabinets pionniers créent leurs propres laboratoires et proposent une « offre globale » associant diagnostic, conseil et médicament. Le conseil, souvent peu facturé, est rémunéré indirectement par la vente de médicaments, dont les vétérinaires contrôlent la prescription. À partir des années 2000, la lutte contre l'antibiorésistance, la concurrence des groupements agricoles et les transformations du marché du médicament fragilisent ce modèle. Les cabinets se regroupent alors en réseaux, puis en holdings associant activités vétérinaires, centrales d'achat, laboratoires, conseil, vaccination et services zootechniques. Ces vétérinaires deviennent aussi des consultants spécialisés, intervenant aussi bien sur la ventilation des bâtiments que sur les plans de prévention.

Source : *Revue d'anthropologie des connaissances* <https://journals.openedition.org/rac/42941>